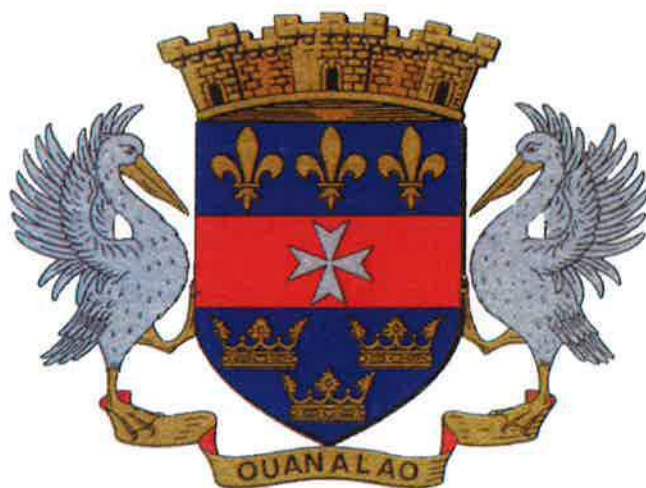


10 8 NOV 2016

Collectivité de St Barthélemy



Carte d'urbanisme

2016

Inventaire des espaces naturels

Inventaire réalisé à partir des données fournies par l'Agence Territoriale de l'Environnement à la Collectivité le 21 mars 2016, en application de l'article 18 du Code de l'urbanisme.

**Préfecture de Saint Barthélemy
et de Saint Martin**

0 8 NOV. 2016

Inventaire des espaces Terrestres et marins remarquables

1- Espaces faisant l'objet d'une protection réglementaire :

- **Réserve Naturelle Nationale de St-Barthélemy (RNSB)** : a été créée en 1996 (Décret ministériel n°96-885 du 10 octobre 1996). Elle est exclusivement marine et s'étend sur une surface de 1200 ha.

La RNSB s'étend sur 5 zones, dont 2 zones adjacentes de l'île principale et 3 zones situées autour d'îlets.

Le domaine maritime de la Réserve Naturelle comprend le Domaine Public Maritime (de la haute mer à 300 m du large) et une partie des Eaux Territoriales.

La RNSB comprend 2 zones de protection renforcée dans lesquelles il est interdit de pêcher, mouiller et plonger en scaphandre autonome.

- **Fort Karl** : 1.3 ha sur le site du Fort Karl sont protégés suite à l'acquisition foncière du Conservatoire du Littoral (CELRL). La gestion de ce site a été confiée à **l'Agence Territoriale de l'Environnement**.

- **Sanctuaire AGOA (mammifères marins)** établi sur la ZEE (zone économique exclusive) des Antilles françaises (143 256 km²) : **l'Agence Territoriale de l'Environnement** exerce des fonctions consultatives, éducatives et de gestion dans le domaine de l'environnement. Le sanctuaire est labellisé SPAW.

2- Habitats naturels et faune sauvage reconnus au niveau national et international :

- Zones Nationales d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

2 ZNIEFF ont été répertoriées (78.3 ha).

Il s'agit d'un inventaire scientifique permanent de secteurs particulièrement intéressants sur le plan écologique notamment en raison de la richesse des écosystèmes qui le constituent ou de la présence d'espèces végétales ou animales rares ou menacées.

- 1 ZNIEFF de type I: Pointe à Toiny (42.3 ha)

- 1 ZNIEFF de Type II composée des 5 étangs et salines (36 ha) : présence des dernières mangroves de l'île, biotope d'intérêt majeur pour le repos et le nourrissage d'oiseaux migrateurs, site de reproduction de poissons et crustacés (RNSB 2010). Présence également d'espèces végétales, de reptiles et d'oiseaux menacées et/ou à distribution restreinte autour des étangs.

- **ZNIEFF proposées non validées officiellement**: 22 îlets de Saint-Barthélemy (147.4 ha), Plateau Lurin (10,2 ha), Morne Grand Fond-Morne Rouge (173.1 ha), ZNIEFF Mer de Type I: Sud de l'îlet Petit-Jean (3.7 ha)

- **Le Sanctuaire des mammifères marins AGOA** établi sur la ZEE des Antilles françaises (incluant la ZEE de St- Barthélemy).

3- Habitats à fort intérêt écologique et patrimonial :

Outre les ZNIEFF et les étangs, il existe la **Grotte à chauve-souris** (proche de Gouverneur): habitat pour 2 espèces de chauve-souris, dont une espèce endémique des Petites-Antilles et Puerto-Rico (*Brachyphylla cavernarum*).

Les Ilets :

Il existe 22 îlets non habités ; l'isolement de ces îlets en fait des zones de nidification importantes pour **12 espèces d'oiseaux marins**, un habitat pour des espèces de **reptiles menacés et/ou à distribution restreinte** (*Iguana delicatissima*, *Ctenonotus gingivinus*, *Ameiva plei*).

9 îlets ont une végétation relativement développée, avec les Ilets Frégate et Tortue qui sont caractérisés par une grande diversité floristique (présence d'espèces végétales endémiques des Petites Antilles)

11 îlets sont situés à proximité de la Réserve Naturelle de St Barthélemy :

Ilets Fourchue-Ilet au vent-Petite Islette, Ilets Frégate-Toc Vers, Ilet Petit-Jean, Ilets Tortue-Grenadins, Ilets Pain de sucre-Baleine-Gros îlets.

L'îlet la Poule et les Poussins (ou îlet Mancel) présente des espèces de **coraux menacés** (*Acropora palmata*, *A. cervicornis*, *A. prolifera*) ainsi que des populations de **requins** fréquemment observées (requins gris de récif *Carcharhinus perezii*, requins nourrices *Ginglymostoma cirratum*, requins tigres *Galeocerdo cuvier*) (Sébastien Gréaux, comm. pers. 2015).

4- Inventaire de la flore terrestre :

L'Inventaire des espèces végétales a été réalisé par l'Association St Barth Essentiel en partenariat avec l'Agence Territoriale de l'Environnement de St Barthélemy. D'autres inventaires sont réalisés par zone notamment au niveau du Morne Rouge. L'acquisition de connaissances de l'ATE se réalise parallèlement par le biais des demandes de défrichement.

Il a permis l'observation et la cartographie de **9 espèces de végétaux endémiques des Petites-Antilles**, des îles Vierges et de Puerto-Rico: *Chamaecrista obcordata*, *Psychilis correllii*, *Tolumnia urophylla*, *Eugenia cordata*, *Furcraea tuberosa*, *Melocactus intortus*, *Jacquemontia solanifolia*, *Tetramicra elegans*, *Consolea rubescens*.

- **Les Cactacées** (notamment *Melocactus intortus*) sont éparses et particulièrement menacées sur les sites de Pointe Milou (urbanisation) et de Chauvette (pression des élevages caprins) (Sébastien Gréaux comm. pers. 2015).

5- Herbiers et récifs coralliens.

Herbiers

Les herbiers sont plus localisés que les communautés coralliennes et sont, pour la plupart, situés dans les baies de l'Anse Marigot, du Grand et Petit Cul-de-Sac, de Saline et du Gouverneur (Delord 2004).

L'herbier situé dans la Baie de Marigot est relativement dense (1435 plants/m²) mais sa structure est déséquilibrée en raison de la dominance de plants de *S. filiforme* (86% des plants) (Pareto 2013).

- Récifs coralliens

Les récifs comprennent des récifs coralliens frangeants et des formations coralliennes non bioconstructrices (Bouchon et al. 2008). Les communautés coralliennes sont présentes tout autour de l'île, le long des côtes ou plus au large (Delord 2004).

En 2001, les coraux colonisaient 48% des substrats durs, soit 275 ha (30% de la superficie de la Réserve Naturelle) (Chauvaud 2001).

La cartographie des biocénoses marines dans les 5 zones en réserve indique des surfaces coralliennes variant entre 42.5 ha (Colombier) et 65 ha (Frégate Toc-Vers) (Chauvaud 2001). Les sites de Frégate Toc-Vers et Gros Ilet-Pain de Sucre ont respectivement 6.5 ha et 11.7 ha avec plus de 25% de couverture corallienne (Chauvaud 2001).

Les communautés benthiques récifales ont subi un lent phénomène de dégradation au cours des 25 à 30 dernières années se traduisant par l'invasion progressive par les macro-algues brunes et les cyanobactéries.

Une diminution de la couverture corallienne de près de 30% a été observée en 2006 suite au phénomène de blanchissement de 2005 lié à l'augmentation de la température de l'eau sur les Petites-Antilles (Bouchon et al. 2006, RNSB 2010).

Les récifs coralliens caractérisés en "très bon état écologique" sont situés au Sec de Colombier et entre l'Anse Gascon et l'anse de reine (zone d'étude de Corossol).

Des récifs coralliens "en bon état" sont présent sur les sites de Corossol, Gros Islets et Pain de Sucre (Delord 2004). De 2009 à 2012, la couverture corallienne est en moyenne plus élevée en réserve (Colombier: 14%) par rapport aux sites hors réserve (Le Boeuf: 10%) (Pareto 2013).

Le long de la côte nord, un gradient croissant est-ouest de l'état de santé des biocénoses marines est observé avec **des communautés coralliennes très dégradées vers Lorlent - St Jean, impactées par les phénomènes d'hypersédimentation, et des communautés marines en meilleur état de santé vers les îlots du nord-est** (Fourchue, Bonhomme, Frégate, Toc Vers, Anse des Flamands, Petite Anse) (Delord 2004).

L'association **The Coral Association Project Saint-Barth** a pour objectif de restaurer les communautés coralliennes en mettant en place des pépinières de coraux autour de l'île.

Cette action, menée en partenariat avec **l'Agence territoriale de l'environnement**, a conduit à l'installation de nurseries de coraux implantées sur différents sites en et hors réserve (Saline, Petite Anse, Gros Ilet) (Didier Laplace pers. com. 2015).

6- Inventaire de la faune :

Iguane des Petites Antilles :



Près de 453 iguanes des Petites-Antilles (*Iguana delicatissima*) ont été pucés par l'Agence Territoriale de l'Environnement. Cette population est présente essentiellement sur l'île principale ainsi que sur les îlets Fourchue (programme de renforcement de la population d'iguane) et Frégate (programme de réintroduction).

Couresse du Banc d'Anguilla (serpent) :

A St-Barthélemy la couresse du Banc d'Anguilla est présente sur toute l'île principale et a été également observée sur l'îlet Tortue. Sa présence aurait été signalée dans les années 1980 sur les îlets Bonhomme et Fourchue mais l'espèce n'a pas été observée lors des dernières prospections (Questel 2012).

Reptiles à distribution restreinte (Breuil 2002, Questel 2012bc, Agence Territoriale de l'Environnement, com. pers. 2015):

Trois espèces de reptiles à distribution restreinte sont observées sur l'île principale et les îlets de St-Barthélemy:

- l'anolis d'Anguilla (*Ctenonotus gingivinus*)
- l'ameive de Plé (*Ameiva plei*)
- Sphérodactyle d'Anguilla (*Sphaerodactylus sputator*)

Tortues marines :



La **tortue imbriquée** et la **tortue verte** sont fréquemment observées dans les eaux de St-Barthélemy ;



La **tortue luth** et la **tortue caouanne** sont observées de façon très occasionnelle (RNSB 2010).

Le suivi des sites de ponte mis en place depuis 1999 indique quelques activités de ponte des tortues imbriquées à Lorient et des tortues vertes à Anse des Cayes, Lorient et Flamands (RNSB 2010). Des pontes de tortue luth ont été observées sur la plage de Flamands (1982) et à Saline (2009) (RNSB 2010).

Les 22 plages de l'île sont peu fréquentées par les tortues marines et aucun site de ponte ne présente plus de 10 traces par saison de ponte (RNSB 2010, Franciane Le Quellec, communication personnelle 2015).

Oiseaux marins :



Fou brun

Sterne

La variété d'habitats (îlets, falaises, salines et étangs) explique la diversité de l'avifaune observée sur l'île, avec près de **110 espèces recensées** en 2011.

- **4 espèces d'oiseaux ont une distribution restreinte** aux Petites-Antilles et Puerto-Rico :

- Sporophile rouge-gorge (*Loxigilla noctis*),
- Colibri falcé-vert (*Eulampis holosericeus*),
- Colibri Madère (*Eulampis jugularis*),
- Colibri huppé (*Orthorhynchus cristatus*).

Ces espèces sont observées sur l'île principale.

- **12 espèces d'oiseaux marins se regroupent dans les 22 îlets** non habités qui servent de zones de nidification.

- **3 zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) :**

Les ZICO de l'Îlet Tortue, Les Petits Saints et Les Gros Îlets abritent plus de 1% de la population biogéographique d'oiseaux marins composée de **fous bruns, mouettes atricille, sternes royales et sternes pierregarin.**

Proposition de zonage de la biodiversité

Tableau de synthèse des zones clés pour la biodiversité (ZCB)

(document de travail initiative BEST III)

N. ZCB	ZCB potentielle	Taxons présents - Habitats/ Ecosystèmes - Sites à enjeux - Justification de la désignation de ZCB
ZCB 1 - Zones marines et ilets	Réserve Naturelle (RN) de St-Barthélemy	<ul style="list-style-type: none"> - 5 zones marines classées en RNN: 2 sites adjacents à l'île principale (secteur de l'ilet Tortue- 3 Anses, secteur colombier-Petite Anse) et 3 zones situées autour d'ilets (Fourchue, Ilets Frégate et Toc Vers, Ilets Pain de Sucre et Gros Ilet). - Biocénoses marines: - Présence de 9 espèces de coraux menacées à l'échelle globale: <i>Acropora cervicornis</i>, <i>A. palmata</i>, <i>A. prolifera</i>, <i>Montastraea annularis</i>, <i>M. faveolata</i>, <i>Dendrogyra cylindrus</i>, <i>Dichocoenia stokesii</i>, <i>Agaricia lamarcki</i>, <i>Mycetophyllia ferox</i> - Présence d'au moins 7 espèces de poissons récifaux menacées: <i>Epinephelus striatus</i>, <i>Balistes vetula</i>, <i>Hippocampus erectus</i>, <i>Lachnolaimus maximus</i>, <i>Lutjanus analis</i>, <i>Lutjanus cyanopterus</i>, <i>Megalops atlanticus</i> - La diversité et la biomasse des populations de poissons sont plus importantes dans les sites classés en réserve. - Les récifs coralliens frangeants sont observés autour des ilets et de l'île principale. - Couverture corallienne relativement importante dans les sites en réserve (> 25%) (Gros Ilets-Pain de Sucre-Baleine du Pain de Sucre, Ilets Frégate-Toc Vers) - Herbiers bien développés dans le secteur des Trois Anses - Ilet Tortue: sur les 25 ha d'herbiers présents dans le périmètre de la RN 90% sont situés dans le secteur des 3 Anses et de l'ilet Tortue. - Connectivité entre les écosystèmes de récifs et d'herbiers: Trois Anses - Ilet Tortue, site de Pain de Sucre Gros Ilet
	Ilets	<ul style="list-style-type: none"> - 22 îlets dont 11 situés à proximité de la RN (suivis de type ZNIEFF, sites non validés en tant que ZNIEFF) - 7 zones comprenant 14 ilets sont considérées comme des unités floristique et faunistique importantes: Ilet Fouchue / Ilets Pelé et Boulanger / Ilets Bonhomme, Frégate, Toc Vers / Ilet Tortue / Ilet Coco / Pain de Sucre / Baleine des Gros ilets, Gros ilets, Petits Saints - Biocénoses marines - des récifs coralliens frangeants bordent les ilets

		<p>- connectivité entre les écosystèmes d'herbiers et de récifs: Ilet Coco-Anse La Saline</p> <p>- Présence d'espèces de coraux menacées: <i>Acropora cervicornis</i>, <i>A. palmata</i>, <i>A. prolifera</i>, <i>Dendrogyra cylindrus</i>, <i>Montastraea annularis</i>, <i>M. faveolata</i>, <i>Dichocoenia stokesii</i></p> <p>Végétaux</p> <p>- Présence d'espèces végétales à distribution restreinte: <i>Melocactus intortus</i> (Ilets Fourchue, Bonhomme, Tortue, Baleine des Gros ilets), <i>Tetramicra elegans</i> (Ilet Fourchue, Ile Coco), <i>Tolumnia urophylla</i> (Ilet Fourchue), <i>Agave karatto</i> (Petite Islette, Fourchue), <i>Consolea rubescens</i> (Ilet Fourchue)</p> <p>Invertébrés</p> <p>- Présence d'1 esp. d'Arachnide endémique des Petites Antilles (<i>Phrynus goesii</i>) (Fourchue, Ilet Petit-Jean, Gros Ilet)</p> <p>- Présence d'1 espèce d'Arachnide endémique de St Barth (<i>Oiclus questeli</i>) (Gros Ilet)</p> <p>- Présence d'Arthropode endémique de St Barth (<i>Turpilia punctata</i>) (St-Jean)</p> <p>- Présence d'1 esp. Arachnide endémique des PA (<i>Centruroides barbudensis</i>) (Ilets Tortue, Frégate, Bonhomme)</p> <p>Reptiles</p> <p>- Présence de l'iguane des PA (<i>Iguana delicatissima</i>) sur les ilets Frégate et Fourchue</p> <p>- Présence de reptiles à distribution restreinte: <i>Ctenonotus gingivinus</i>, <i>Ameiva plei</i>, <i>Sphaerodactylus sputator</i></p> <p>- Ilet Tortue: présence de l'espèce menacée et endémique du Banc d'Aguilla <i>Alsophis rijgersmaei</i>. L'espèce n'a pas observée lors des dernières prospections sur les ilets Bonhomme et Fourchue.</p> <p>Oiseaux</p> <p>- 2 ilets identifiés comme IBA sont inclus dans le périmètre de la RN et sont des sites d'agrégation d'oiseaux marins: Petite Islette et l'Ilet Tortue</p> <p>- 13 ilets comprennent des zones de nidification pour les oiseaux marins: Ilet Fourchue, Petite Islette, Ilet au vent, Ile Pelé, Ile le Boulanger, Ilet Bonhomme, Ilet Frégate, Ilet Toc Vers, Ilet Tortue, Ilet Pain de Sucre, Gros Ilet, Ilet Petits Saints, Ile Coco.</p>
	<p>Zone marine hors réserve</p>	<p>- Anse Grand Fond à Anse Toiny, Anse de Chauvette, Anse du Gouverneur, Anse de Grande Saline, Anse de Lorient - Présence d'espèces de coraux menacées: <i>Acropora palmata</i>, <i>Dendrogyra cylindrus</i>, <i>Montastraea annularis</i>, <i>M. faveolata</i>, <i>Dichocoenia stokesii</i></p> <p>- Biocénoses marines: connectivité entre les écosystèmes d'herbiers et de récifs coralliens -</p>

		<p>Anse de Grande Saline, de Anse Grand Galet à Ilet Petit-Jean</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de récifs frangeants autour des îlets et de l'île principale. - L'îlet La Poule et les poussins (ou îlet Mancel) présente des espèces de coraux menacées (<i>A. palmata</i>, <i>A. cervicornis</i>, <i>A. prolifera</i>).
<p>ZCB 2 - Sites terrestres de l'île principale</p>	<p>5 Etangs et Salines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sites classés ZNIEFF (Type II, 36 ha): Etang de St Jean, Grande Saline, Grand cul-de-sac (ou Grand Etang), Petit cul-de-sac (ou Saline), Etang de Toiny. - les 5 étangs et salines sont identifiés comme des zones floristiques et faunistiques d'intérêt majeur. - Les étangs et salines constituent un biotope d'intérêt majeur comme aire de repos et d'alimentation pour l'avifaune, dont des populations d'oiseaux migrateurs. - La Grande Saline héberge une colonie nicheuse de Petites sternes. - présence de mangroves autour des étangs et salines (les seules mangroves de l'île): Etang de St Jean, Grande Saline, Grand Etang et Saline. Les mangroves constituent un écosystème d'intérêt majeur en tant qu'abris, nurserie et aire d'alimentation pour une faune diversifiée (poissons, crustacés, oiseaux...). Le palétuvier rouge (<i>Rhizophora mangle</i>) borde les étangs du Grand Cul-de-Sac. - présence d'espèces végétales menacées : Gaïac (<i>Guaiaacum officinale</i>) - espèces végétales à distribution restreinte autour des étangs: Cactus cierge (<i>Pilosocereus royerii</i>), cactus tête à l'anglais (<i>Melocactus intortus</i>) - présence d'oiseaux endémiques des Petites-Antilles et de Puerto-Rico: Colibri huppé (<i>Orthorhynchus cristatus</i>), Elénie siffleuse (<i>Elaenia martinica</i>). - Connectivité avec le milieu marin: le Grand étang communique avec la mer et la Grande Saline possède une communication intermittente avec la mer qui dépend des précipitations. - Les menaces sur ces sites sont fortes: déchets, défrichements, remblais, pollutions,...
	<p>Sites terrestres de l'île principale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pointe à Toiny: ZNIEFF Type I - 9 zones considérées comme des unités floristique et faunistique d'intérêt majeur : Grand cul-de-sac / Petit cul-de-sac / Pointe Toiny / Morne Vitet / Secteur de St Jean / Anse des Cayes - Anse Flamands / Secteur Colombier Petit Jean / Morne

Grand Fond-Morne Rouge / Secteur Gouverneur - Grande Pointe.

Végétaux

- présence du Gaïac (*Guaiacum officinale*), espèce végétale menacée (EN) observée sur toute l'île principale.

- présence d'espèces végétales endémiques des Petites-Antilles et de Puerto Rico: *Chamaecrista obcordata*, *Eugenia cordata*, *Furcraea tuberosa*, *Melocactus intortus*, *Jacquemontia solanifolia*, *Psychilis correllii*, *Tetramicra elegans*, *Tolumnia urophylla*, *Consolea rubescens*, *Ipomoea sphenophylla* (espèce à confirmer)

Invertébrés

- Présence d'araignées et d'insectes endémiques de St Barth (dans l'état actuel des connaissances):

Arachnides: *Ammotrechella beatriceae*, *Oiclus questeli*, *Charinus bruneti*; Insectes: *Cratomorphus dorsalis*, *Anthonomus aestuans*, *Lachnopus memnonius*

- Présence d'araignées et d'insectes endémiques des Petites-Antilles (dans l'état actuel des connaissances):

Arachnides: *Phyllophaga sanbarthensis*, *Centruroides barbudensis*, *Phrynus goesii*; Insectes: *Caribacusta saba*, *Nesonotus tricornis*, *Carylla proalbifrons*, *Antillicharis fulvescens*, *Orocharis angustus*, *Anthonomus homunculus*, *Tylocerus crassicornis*, *Blapstinus opacus*, *Diastolinus perforatus*, *Amniscus praemorsus*, *Styloleptus posticalis*, *Urgleptes cobbeni*, *Artipus corycaeus*, *Litostylus pudens*, *Turpillia punctata*.

Oiseaux

- Les 2 IBA de l'île Tortue et des îlets les Petits Saints-Gros îlets comprennent une zone côtière située sur l'île principale. En dehors de ces IBA, les zones identifiées sur l'île principale comme unités floristique et faunistique importantes incluent des sites de nidification de limicoles et d'oiseaux marins.

- présence de 4 espèces d'oiseaux endémiques des Petites Antilles et de Puerto Rico: Sporophile rouge-gorge (*Loxigilla noctis*), Colibri falcé-vert (*Eulampis holosericeus*), Colibri Madère (*Eulampis jugularis*), Colibri huppé (*Orthorhynchus cristatus*).

Reptiles

- Population d'iguane des PA (395 spécimens pucés): secteur nord-ouest de l'île (entre St Jean-Gustavia et Colombier-Petite Anse), secteur nord-est de l'île (entre Lorient-Marigot et Petit-Grand Cul de Sac)

- Présence de l'espèce menacée et endémique du Banc d'Aguilla *Aisophis rijgersmaei* sur toute l'île principale.

- Présence de reptiles à distribution restreinte: *Ctenonotus gingivinus*, *Ameiva plei*, *Sphaerodactylus sputator*

		- Présence du typhlops endémique de St Barth: <i>Antillotyphlops annae</i> (Morne Vitet)
	Grotte à chauve-souris	- présence d'une espèce de chauve-souris endémique des Petites-Antilles et de Puerto Rico: Brachaphylle des cavernes (<i>Brachyphylla cavernarum</i>)

Cartographie des espaces Terrestres et marins remarquables

(Sources : initiative BEST III, Agence Territoriale d'Environnement)

Les cartes présentées des zones naturelles sont issues directement des inventaires décrits ci-dessus.

En ce qui concerne la Carte d'Urbanisme et son zonage, il est incontournable de tenir compte des constructions comme des équipements existants pour tendre vers une protection cohérente de ces espaces compte tenu des occupations humaines et des perspectives de développement.

Il est donc proposé de classer ces espaces selon les types suivants :

1. Zone de Conservation de la Biodiversité

Zones dans lesquelles les inventaires faunistiques et floristiques menés ont montré une forte densité d'espèces animales et végétales menacées. Il s'agit d'aires de grande importance biologique, non seulement pour les espèces menacées mais aussi pour les habitats et la diversité de la faune et de la flore en général. **Le développement de l'île, en regard de l'existant et des projets futurs, tiendra compte dans la mesure du possible de la protection de ces zones.**

2. Corridors écologiques

Zones qui relient fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour les espèces protégées et menacées. Ces milieux sont des infrastructures naturelles nécessaires au déplacement de la faune, et à la migration des gènes, mais sont aussi des sites de reproduction, de nourrissage et de repos pour les espèces animales. Ces habitats doivent donc, au même titre que les Zones de Conservation de la Biodiversité, être préservés **d'un développement intensif.**

3. Unités paysagères

Zones, incluant notamment les Espaces Littoraux Remarquables, qui constituent des portions d'espace homogènes et cohérentes d'un point de vue physiognomique et écologique. Il convient de tenir compte des significations et des valeurs attachées à ces

parties de territoire partagées par la population et les visiteurs et donc de maintenir l'état naturel de ces sites pour conserver la qualité paysagère et esthétique de l'île.

4. Zones naturelles à préserver

Le zonage global « Biodiversité et Espaces Naturels Remarquables », qui inclut les Zones de Conservation de la Biodiversité, les Corridors Ecologiques et les Unités Paysagères, doit être préservé afin de maintenir la biodiversité, les paysages et de façon générale, les écosystèmes de l'île.

Sur le reste du territoire, la construction et le développement doivent se limiter à la délimitation actuelle fixant les « zones blanches » (Délibération 2014- 029CT). Les zones vertes actuelles doivent être maintenues non-constructibles et constitueront une zone tampon pour la protection des sites identifiés « Biodiversité et Espaces Naturels Remarquables ».

Zones de conservation de la biodiversité Milieux côtiers, marins et îlets

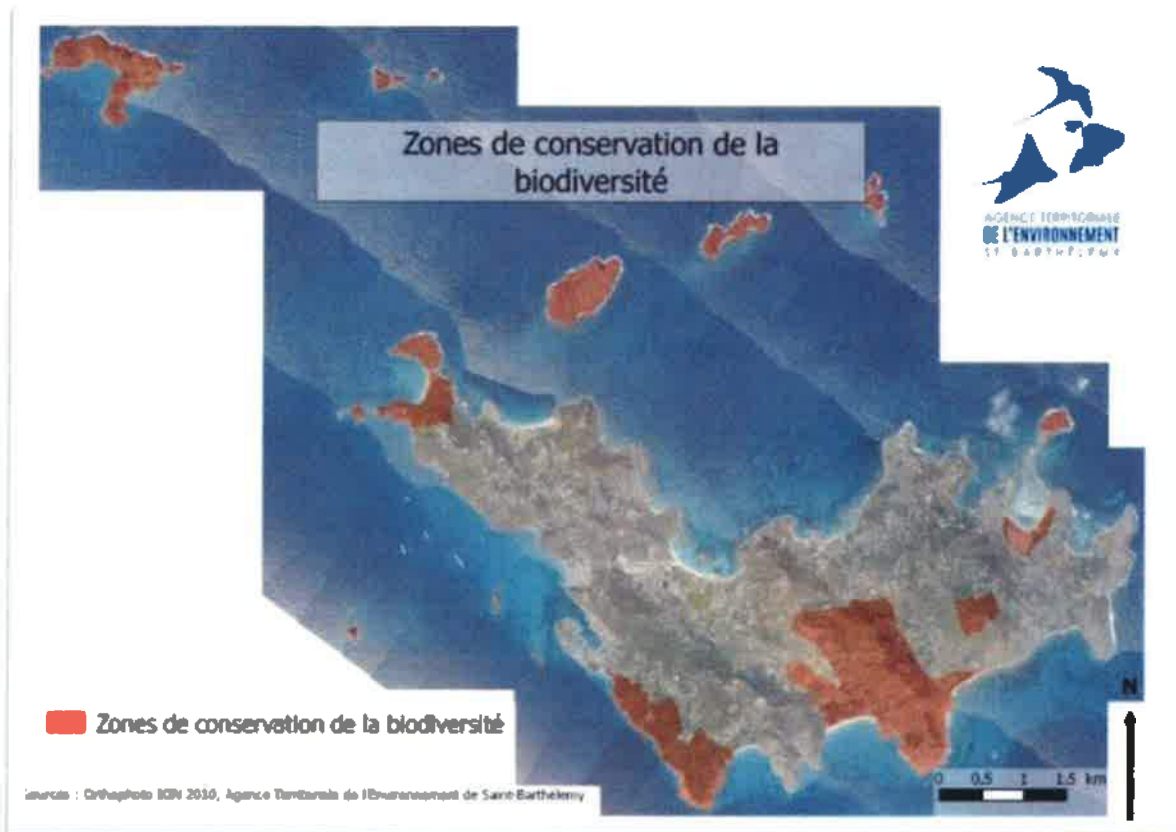
(source : Initiative BEST III)

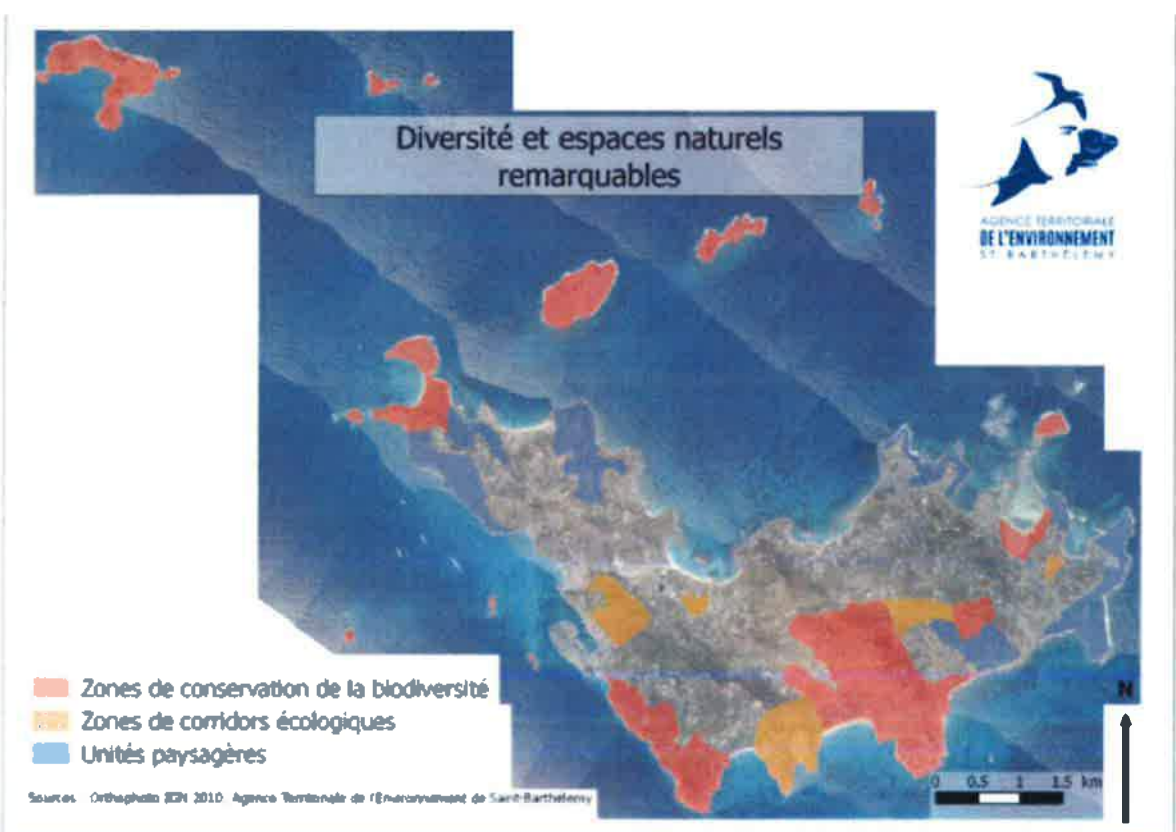
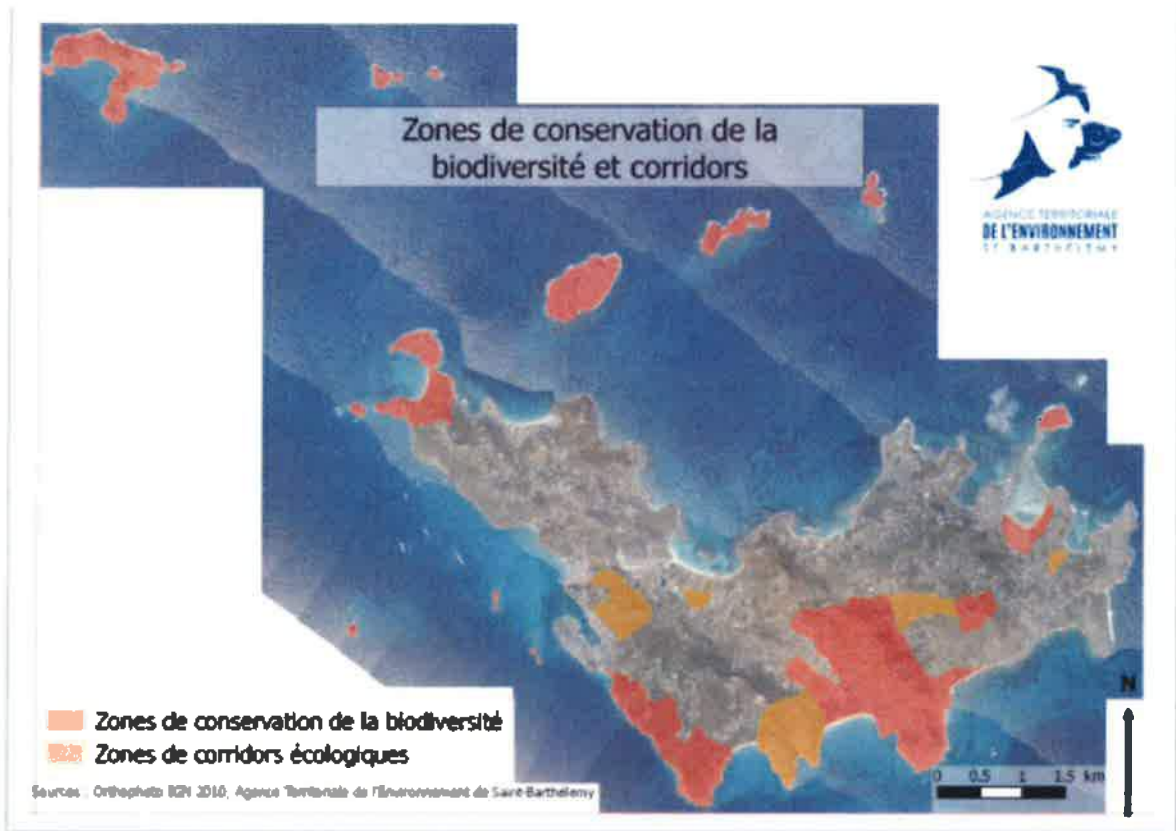


Zones de conservation de la biodiversité
Milieus terrestres
(source : Initiative BEST III)

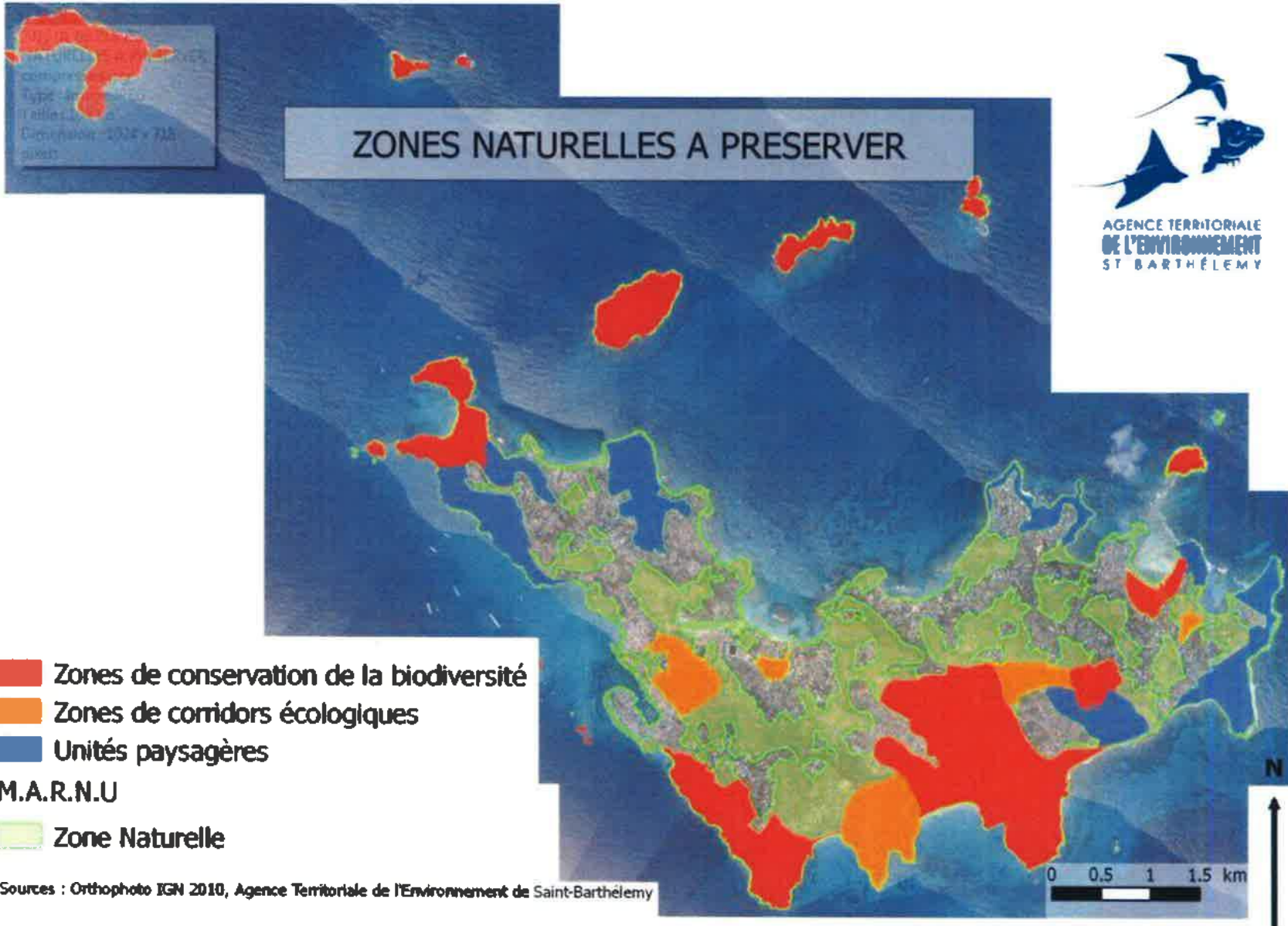


Cartes de synthèse des Espaces naturels terrestres (Agence Territoriale d'Environnement)





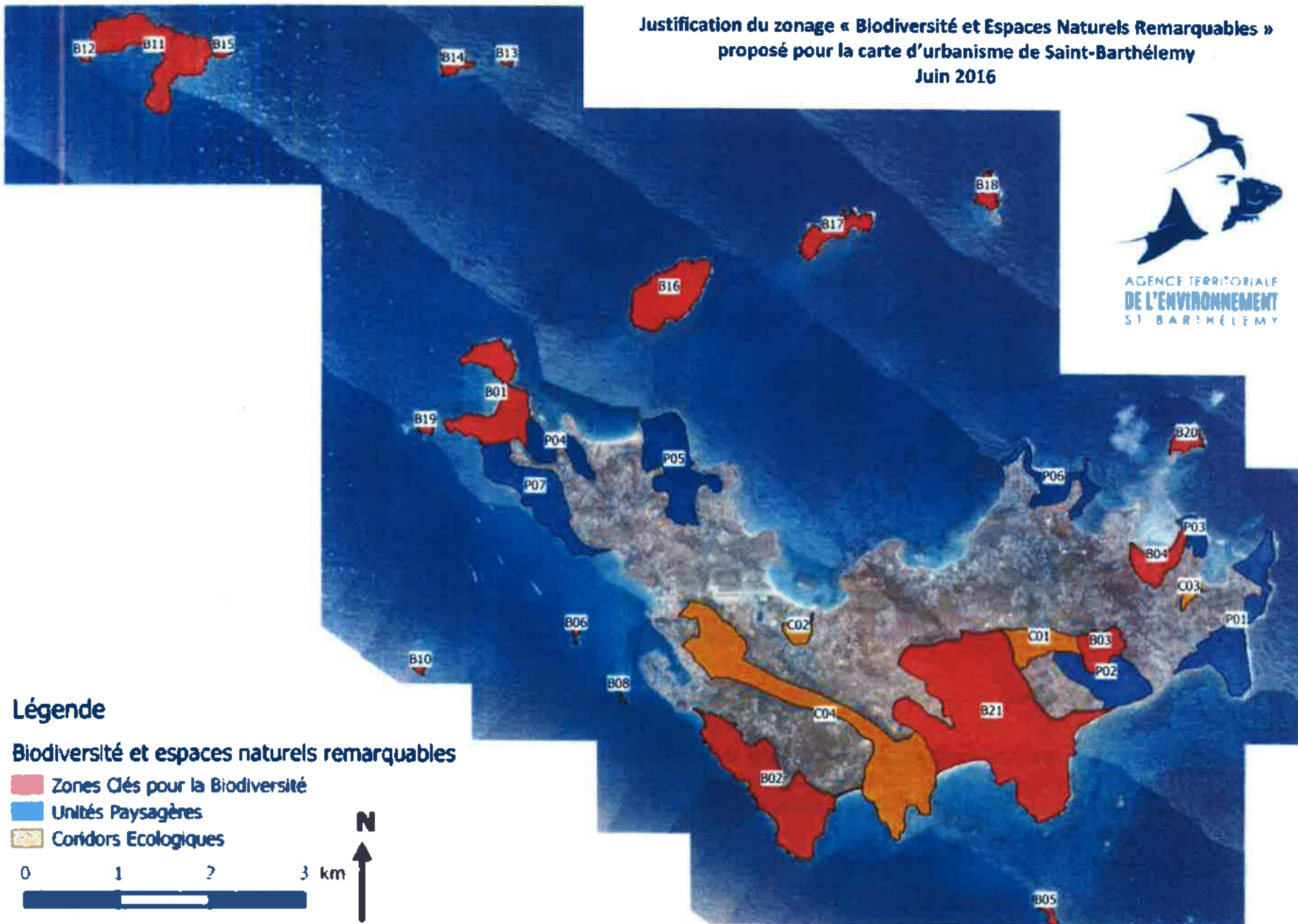
CARTE DE SYNTHÈSE



Justification du zonage « Biodiversité et Espaces Naturels Remarquables »
proposé pour la carte d'urbanisme de Saint-Barthélemy
Juin 2016



AGENCE TERRITORIALE
DE L'ENVIRONNEMENT
ST BARTHÉLEMY



Zones clés pour la biodiversité

B01 et B19

- **71 espèces végétales observées dont 10 espèces protégées** (Sastre C. 2014. *Carte de localisation de la flore Indigène de Saint-Barthélemy. St Barth Essential. 56p*), **206 espèces animales observées** (Données internes ATE).
- Site très important pour la nidification des Pailles en queue (Leblond G. 2003. *Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.*).
- Au moins un gîte à chauve-souris sur Colombier abritant une espèce (*Molossus molossus*) et un autre sur Petit Jean avec deux espèces (*Molossus molossus* et *Tadarida brasiliensis*) (Données internes ATE).
- Une baie en réserve marine abritant des écosystèmes sensibles (herbiers de phanérogames (15,6 Hectares) et récifs coralliens).

B16, B17 et B18

- Site de nidification de **8 espèces d'oiseaux marins**. (Leblond G. 2003. *Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.*).
- Une population d'*Iguana delicatissima* translocalisée. (Breuil M. 2011. *Les iguanes de Saint-Barthélemy : II. Suivi de la population de l'iguane des petites antilles (Iguana delicatissima), translocation sur les îlets satellite. Réserve Naturelle. 30p.*)
 - Deux îlets en réserve naturelle.

B11, B12 et B15

- Site de nidification de **6 espèces d'oiseaux marins**. (Leblond G. 2003. *Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.*).
- Une population d'*Iguana delicatissima* connue et renforcée en 2011. (Breuil M. 2011. *Les iguanes de Saint-Barthélemy : II. Suivi de la population de l'iguane des Petites Antilles (Iguana delicatissima), translocation sur les îlets satellite. Réserve Naturelle. 30p.*)
 - Dernière station connue de *Consolea rubescens* (espèce protégée).
 - Une baie en réserve marine abritant des habitats sensibles (herbiers de phanérogames et récifs coralliens).

B13 et B14

- Site de nidification de **4 espèces d'oiseaux marins**. (Leblond G. 2003. *Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.*).

B10

- Site de nidification de **4 espèces d'oiseaux marins**. (Leblond G. 2003. *Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.*).
- Intérêt paléontologique (récif fossilisé).
- Îlet en réserve naturelle.

B06

- Site de nidification de **4 espèces d'oiseaux marins** (dont le pélican brun et le fou à pieds rouges). (Leblond G. 2003. *Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.*).
- Îlet en réserve naturelle.

B08

- Site de nidification de **3 espèces d'oiseaux marins**. (Leblond G. 2003. *Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.*).

B02

- Nombres d'espèces végétales observées = **73 dont 10 espèces protégées**. (Sastre C. 2014. Carte de localisation de la flore indigène de Saint-Barthélemy. St Barth Essentiel. 56p)
- **Plus grande station à cactées de l'île**. (Sastre C. 2014. Carte de localisation de la flore indigène de Saint-Barthélemy. St Barth Essentiel. 56p)
- **Dernière zone de forêt sur sol calcaire peu impactée peu urbanisée**.
- Présence et reproduction du **Scinque du Banc d'Anguilla (*Spondylurus powelli*)** (Questel K & Boggio J. 2012. *Spondylurus powelli* (Anguilla Bank Skink). *Reproduction. Caribbean Herpetology* 35:1 (14 June 2012).)
- Site très important pour la **nidification des Pailles en queue à bec rouge (*Phaethon aethereus*)**.
- **Unique site confirmé de nidification du Phaéton à bec jaune (*Phaethon lepturus*)**
- **Seul gîte à *Brachyphylla cavernarum*, *Monophyllus plethodon* et *Artibeus jamaicensis* de l'île (Chauve-souris)**. (Larsen P. A, Genoways H. H & Pedersen S. C. 2006. *New records of bats from Saint Barthélemy, French West Indies. Mammalia* 70:321-325.)
- **Deuxième site de ponte de tortues marines de l'île (Données internes ATE)**.
- **193 espèces animales observées (Données internes ATE)**.

B21

- Nombres d'espèces végétales répertoriées = **151 dont 18 protégées, 246 espèces animales observées**. (Sastre C. 2014. Carte de localisation de la flore indigène de Saint-Barthélemy. St Barth Essentiel. 56p)
- Dernière zone de brousse arbustive du littoral (**formation végétale typique**).
- **Seul site de nidification de la Petite Sterne (Leblond G. 2003. Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.) et du Pluvier de Wilson (Données internes ATE)**.
- Premier site de **ponte de tortues marines de l'île (Données internes ATE)**.
- Au moins **un gîte de chauve-souris (espèce protégée)**.
- Une **Z.N.I.E.F.F de type II**.
- **Deux mares temporaires connues abritant les seules populations du branchiopode *Triops longicaudatus* (Espèce vieille de 200 millions d'années)**.
- Présence et reproduction confirmée de la **Couresse du Banc d'Anguilla (*Alsophis rijgersmaei*)** (Questel K., Avril 2012. *Contribution à la connaissance d'Alsophis rijgersmaei (Squamata, Dipsadidae, Xenodontinae) sur l'île de Saint-Barthélemy. Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy & ALSOPHIS. 24 p.*) et du **Scinque du Banc d'Anguilla (*Spondylurus powelli*)**
- **Unique habitat connu du Typhlops de St Barth (*Antillotyphlops annae*), endémique à l'île**. (Breuil M. 1999. Nouvelle espèce du genre Typhlops, (Serpentes, Typhlopidae) de l'île de Saint-Barthélemy, comparaison avec les autres espèces des Petites Antilles. *Bull. mens. Soc. Linn. Lyon* 68: 30-40)

B03

- Nombreuses **espèces végétales protégées** dont 3 espèces d'Orchidées. (Sastre C. 2014. Carte de localisation de la flore indigène de Saint-Barthélemy. St Barth Essentiel. 56p)
- **Végétation typique des sommets de mornes**.
- Une **population d'*Iguana delicatissima* connue (Données internes ATE)**.
- **Trois mares temporaires pouvant abriter des Branchiopodes**.

B05

- **Site de nidification de 4 espèces d'oiseaux marins**. (Leblond G. 2003. Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.)
- Présence d'une population d'Anolis physiquement plus grands que ceux de l'île principale. (Données internes ATE).
- Possède les plus gros spécimens de la blatte endémique de St Barthélemy (*Hemiblabea tristis*) (Données internes ATE).
- **Seul site connu de nidification du Puffin d'Audubon (*Puffinus lherminieri*) (Données internes ATE)**.
- **Fort intérêt paléontologique (découverte de fossiles d'un rongeur géant (*Amblyrhiza inundata*))**. (D.A. McFarlane, J. Lundberg & G. Moincent. 2014. *New specimens of Amblyrhiza inundata (Rodentia, Caviomorpha) from the Middle Pleistocene of Saint Barthélemy, French West Indies* », *Caribbean Journal of Earth Science*.)

B04

- Nombres d'espèces végétales observées = 53 dont 4 protégées. (Sastre C. 2014. Carte de localisation de la flore indigène de Saint-Barthélemy. St Barth Essentiel. 56p)
- Seule zone de l'île où les 4 espèces de palétuviers sont présentes. (Sastre C. 2014. Carte de localisation de la flore indigène de Saint-Barthélemy. St Barth Essentiel. 56p)
- Dernière station à Palétuvier Rouge de l'île.
- Une Z.N.I.E.F.F de type II.
- Une baie en réserve marine abritant une des plus belles barrières d'Acropora des Antilles française.
- Zone importante pour les oiseaux migrateurs.
- Seul site à Uca rapax (une des espèces de crabe violoniste).
- 13 Iguanes des Petites Antilles bagués dans cette zone.
- 191 espèces animales observées.

Zones de corridors écologiques

Contrairement aux Zones Clés pour la Biodiversité, les Zones de Corridors Ecologiques n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. Des espèces végétales et animales ont été observées dans ces zones, mais n'ont dans la plupart des cas pas fait l'objet de recensements exhaustifs. Ces zones jouent un rôle majeur sur le déplacement des espèces emblématiques et menacées de l'île, et constitue un lien entre les différentes zones clés pour la biodiversité. Des recherches approfondies sur ces zones restent à être mises en œuvre. Néanmoins ces zones comportent ;

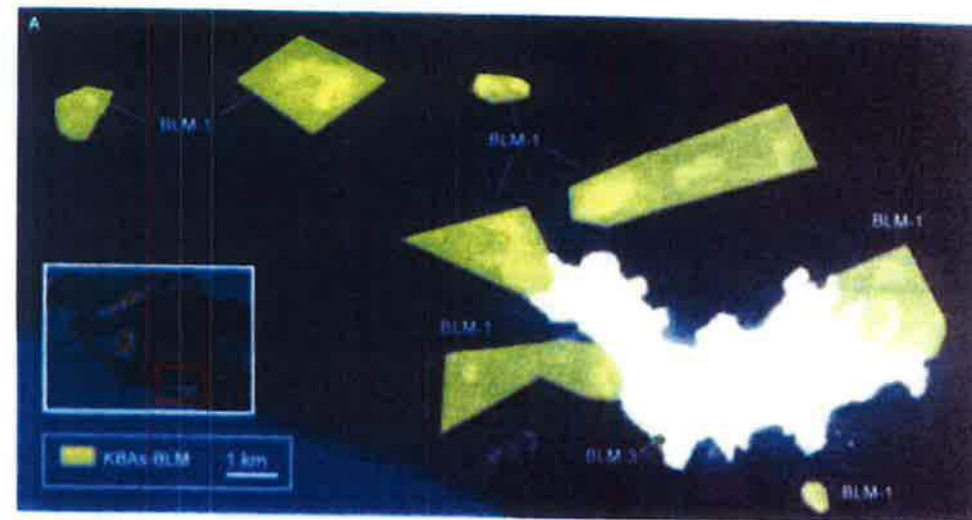
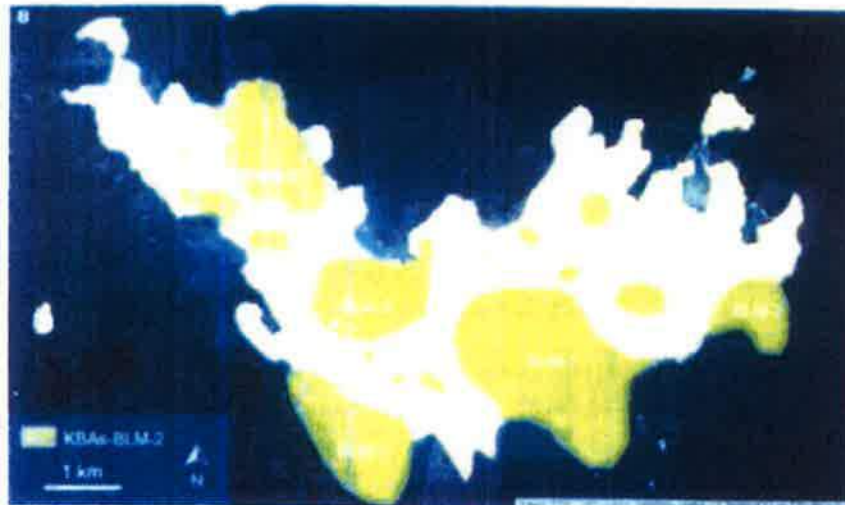
- Couverture végétale continue entre deux zones clés pour la biodiversité (C01)
- Zones humides (C02 abritant et alimentant 11 espèces d'oiseaux sédentaires et 29 espèces migratrices, C03 abritant et alimentant 9 espèces d'oiseaux sédentaires et 29 espèces migratrices)
- Zones d'alimentation d'oiseaux marins (C02, 7 espèces,
- Zones d'habitats de Iguana delicatissima (214 iguanes des Petites Antilles marqués dans C02, 5 individus marqués dans C03)
- Z.N.I.E.F.F de type II (C03)
- Mares et ravines temporaires (4 mares dans C04)
- Sites de pontes d'Iguana delicatissima connus (3 sites dans C04)
- Couverture végétale continue alternant trois type de sol et de végétation (C04)
- Zone de déplacement et d'échanges en différentes populations d'Iguana delicatissima (9 individus écrasés entre la D210 et la rue August Nyman dans C04)

Unités paysagères

Les unités paysagères constituent des ensembles fonctionnels d'écosystèmes, souvent difficiles d'accès et donc à ce jour peu impactées. Tout comme les corridors écologiques, il y a de réelles lacunes en termes de prospection dans les zones d'unités paysagères, due en partie à la difficulté d'accès. Ces zones constituent des entités naturelles préservées où de nombreuses espèces de faune et de flore ont été observées, mais où aucun inventaire n'a été réalisé à ce jour. On dénombre toutefois dans ces zones ;

- Côtes exposées dépourvues d'habitations et versants de mornes non urbanisés (P01, P02, P03)
- Zones humides classée en Z.N.I.E.F.F de type II (1 zone dans P01)
- Zones classée en Z.N.I.E.F.F de type I (Pointe de Toiny dans P01)
- Escarpements littoraux formant plusieurs piscines naturelles, où les larves et juvéniles de l'ichtyofaune se développent (P01)
- Ancienne zone de pâturage (P02)
- Muret de pierres sèches typiques (P02)
- Station importante de Cactées protégées (P03)
- Formations géologiques remarquables, falaises stratifiées (P06)

« Key Biodiversity Areas » identifiées par le programme européen BEST et basées sur la bibliographie existante



ZONES PRIORITAIRES HORS ÎLETS

Afin de justifier l'étendue des zones qui ont été désignées, le principe est présenté ci-dessous. Il est présenté pour les seules zones de Morne Rouge et du plateau Gouverneur pour détailler le raisonnement employé, mais la méthode s'applique à toutes les zones considérées comme « clés pour la biodiversité ».

Ici ne sera retenu que l'argument de la prédation des chats sur la faune native. Les chats ne sont pas la seule menace, les chiens le sont également, et les chèvres le sont encore plus, mais uniquement sur la végétation. Le chat est de loin le prédateur exotique le plus destructeur présent sur l'île, les observations de l'ATE montrent que tous les animaux sont des proies potentielles pour ces derniers (vertébrés et invertébrés).

Le rôle des chats dans la lutte contre les rats n'est pas pertinent, les rats sont bien plus communs en zones urbaines que sauvages, là où les chats sont pourtant plus nombreux. En revanche, les oiseaux et reptiles subissent lourdement cette prédation.



Suite à la géolocalisation des espèces animales sensibles ou en danger, un rayon de 200 mètres est établi autour des habitations les plus proches des zones concernées. Le choix du rayon de 200 mètres, se base sur l'article L. 211-23 du code rural : « Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. ». Au-delà de 200 mètres des habitations, des actions peuvent être menées pour faire cesser la menace que font peser les chats sur la faune locale.



Afin d'établir une zone tampon entre les zones à protéger et les habitations présentes, un rayon de 100 mètres est établi autour de celles-ci. Afin de ne plus augmenter l'aire légale de divagation chats, plus aucune construction ou aménagements humains pouvant justifier de la présence des chats ne doit être réalisé (Habitations, poulaillers, etc...). Ce zonage est à certains endroits moins large compte tenu du relief ou de la proximité immédiate d'habitat encore intact, notamment vers Gouverneur.



Réalisation du tracé



Ces deux secteurs forment deux zones encore peu impactées, à l'exception des chèvres qui sévissent dans les deux zones et qui doivent être contrôlées afin de préserver et restaurer le couvert végétal. L'exemple des chats est celui qui a été retenu ici pour l'élaboration du zonage, afin de permettre des mesures de conservation plus fortes, et permettre aussi de lutter contre les chèvres.

Ces zonages doivent être assez vastes pour garantir la présence d'un maximum d'espèces végétales pour les espèces herbivores en danger, mais également par ce biais une multitude d'invertébrés pour fournir une source nutritive suffisante aux proies des espèces prédatrices en danger comme la Couresse.

Ces zones ne ferment en rien l'accès à la randonnée, mais afin de ne pas perturber les nidifications, site de pontes et gîtes à chauves-souris ; des sentiers balisés pourraient être aménagés après une étude plus précise des lieux.

Depuis le début de l'année, un comptage exhaustif est réalisé sur le morne de Grand Fond par un stagiaire formé par les agents à identifier certaines espèces végétales, les chiffres ci-dessous ne sont pas définitifs, toute la zone n'a pas encore été parcourue et d'autres espèces doivent être comptabilisées. 156 espèces végétales ont été identifiées sur la zone du morne Grand Fond (Sastre 2014 et données ATE), 20 sont comptabilisées actuellement une par une, ils restent encore 136 espèces à comptabiliser ; mais ces premiers chiffres nous donnent déjà un aperçu de l'importance de cette zone par son nombre élevé de spécimens.

Familles	Especies	Nombres
Apocynaceae	<i>Plumeria alba</i>	193
Arecaceae	<i>Coccothrinax barbadensis</i>	97
Arecaceae	<i>Sabal causiarum</i>	95
Bignoniaceae	<i>Tabebuia sp.</i>	4605
Boraginaceae	<i>Baurreria succulenta</i>	2757
Burseraceae	<i>Bursera simaruba</i>	1057
Capparaceae	<i>Quadrifida cynophallophora</i>	6217
Capparaceae	<i>Quadrifida indica</i>	1518
Capparaceae	<i>Cynophalla flexuosa</i>	1145
Fabaceae	<i>Piscidia carthagenensis</i>	1572
Mimosaceae	<i>Pithecellobium unguis-cati</i>	82
Myrtaceae	<i>Myrcianthes fragrans</i>	439
Nyctaginaceae	<i>Guapira fragrans</i>	1366
Nyctaginaceae	<i>Pisonia subcordata</i>	2161
Orchidaceae	<i>Psychilis correllii</i>	64
Orchidaceae	<i>Coilostylis ciliaris</i>	48
Orchidaceae	<i>Tolumnia urophylla</i>	50
Primulaceae	<i>Jacquinia ornitharis</i>	1403
Sapindaceae	<i>Melicoccus bijugatus</i>	470
Zygophyllaceae	<i>Guaiacum officinale</i>	46
		25385



Préfecture de Saint Barthélemy
 et de Saint Martin
 08 NOV, 2016